

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 03 juillet 2014

Délibération n° 58-2014

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les admissions en non-valeur proposées par l'agent comptable pour un montant total de 13 469,88€ correspondant à 14 procédures dont 9 concernent des personnes physiques.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention :

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Admissions en non-valeur

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 11 juillet 2014

Document mis en ligne le : 11 juillet 2014